

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 4 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le quatre novembre, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 27 octobre 2010

PRESENTS : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, BEAUDOIN, POIRIER, COLLET, LEBLAY, SAULTIER, MORAND, ROLLAND, LAUNAY, TENOT, MMES DEPUTTE-DRIEUX, ROLLAND, DOUTÉ-BOUTON, DETOC, CLOUET, BOURREE, GARIN.

ABSENTS :

M CHOTARD Joël a donné pouvoir à M PEYRÈGNE Laurent (pour les questions 1 à 5 inscrites à l'ordre du jour puis présent)

Absent excusé : M MEREL Frédéric

Monsieur Albert TENOT a été élu secrétaire.

**VOTES A MAINS LEVEES**

**RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Monsieur RIFFAULT, Adjoint, donne lecture à l'assemblée du rapport annuel exercice 2009 du prix et de la qualité du service de l'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont. En application de l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté devant le conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2010 - ADOPTION DU DCE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION -**

Monsieur RIFFAULT, Adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 2 septembre 2010, le conseil municipal adoptait le projet d'extension et de réhabilitation du réseau d'eaux usées et sollicitait les subventions correspondantes. Le cabinet d'études Bourgois qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération a revu son estimation à la hausse de 120 000 € à 205 000 € HT.

En plus des travaux visant à réduire l'infiltration d'eaux parasites rue des 3 Moutons, rue des Forges, chemin de Béniguet et le ruisseau du Travouillet, des travaux d'extension du réseau rue des Châteaux d'environ 200m et des travaux de mise en conformité de la station d'épuration se sont ajoutés le renouvellement du réseau d'eaux usées du lotissement de la Vallée du Cast et la modification d'une conduite de refoulement rue des Forges.

Compte tenu des difficultés du maître d'œuvre à finaliser le dossier de consultation des entreprises (DCE), les travaux, d'une durée de trois mois, initialement programmés en 2010, se dérouleront au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le DCE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante,
- de solliciter de l'Agence de l'Eau une subvention sur la base d'un montant de travaux de 72 000 € H.T. (partie du programme comprenant les travaux de réhabilitation visant à la réduction d'infiltrations d'eaux parasites).

### **ETUDE D'OPTIMISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE PROGRAMMATION D'UN EQUIPEMENT STRUCTURANT ET VŒU POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS**

Mme DOUTÉ-BOUTON, Adjointe, propose au conseil municipal la réalisation d'une étude d'optimisation des bâtiments communaux. Après analyse de cette étude par la municipalité, celle-ci pourra opter pour un équipement structurant et demander au bureau d'études la réalisation du programme.

Les enjeux de cette étude sont :

- la prise en compte des besoins de la population,
- la nécessaire rationalisation des travaux sur le bâti ancien ou vétuste,
- la construction d'un équipement structurant de qualité.

Compte tenu de l'absence de réserve foncière susceptible d'accueillir cet équipement structurant, l'assiette foncière de l'actuel centre de secours incendie présente des arguments solides, de par sa proximité des services, commerces et lieux d'habitation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante et à signer toute pièce en rapport et d'émettre un vœu pour la construction d'un nouveau centre de secours sur un site permettant une amélioration des conditions d'intervention des sapeurs-pompier.

### **APPLICATION DU REGIME FORESTIER A UN TERRAIN COMMUNAL ET VENTE DE BOIS**

Monsieur BEAUDOIN, conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 juillet 2009, le conseil municipal autorisait l'acquisition d'un terrain cadastré n°43 section XC d'une contenance de 70a90ca au lieu-dit la Lande du Grand Bois. Il est proposé l'application du régime forestier à cette parcelle communale. Une vente de bois sur pied aux particuliers sera organisée après marquage par les services de l'Office National des Forêts.

Il est proposé au conseil municipal l'application du régime forestier à cette parcelle communale puis ensuite l'organisation d'une vente de bois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le régime forestier à ce terrain communal et d'organiser une vente de bois sur pied aux particuliers

### **BUDGET PRINCIPAL - EMPRUNT DE 500 000 € -**

Monsieur LE GAL, 5<sup>ème</sup> Adjoint, propose à l'assemblée de contracter un emprunt de 500 000 € pour financer le programme d'investissement 2010, notamment la restauration de l'église. Cinq établissements bancaires ont été contactés pour nous faire une proposition sur la base d'un taux fixe ou taux variable, pour une durée de 15 ans et 20 ans.

Après l'examen de ces propositions en commission des finances, Il est proposé de retenir l'offre de prêt de l'organisme bancaire suivant : Crédit Mutuel de Bretagne ; taux fixe de 3.22 % (+ 250 € de frais) pour un emprunt de 500 000 € sur 20 ans et une périodicité trimestrielle avec une 1<sup>ère</sup> échéance en mars 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 19 voix pour (Monsieur Laurent PEYRÈGNE, Maire, ne prend pas part ni aux débats ni au vote), accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce prêt, dans les conditions susvisées.

#### **EXTENSION ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°7**

Monsieur POIRIER, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée, que dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire, des travaux supplémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant. Ces travaux supplémentaires sont les suivants :

LOT 2 : entreprise LANDAIS

- divers travaux supplémentaires et prestations non effectuées :

Montant initial du marché :	132 734.97 € H.T
Avenant	+ 920.00 € H.T.
Avenant	+ 59.85 € H.T.
Nouveau montant du marché :	<u>133 714.82 € H.T.</u>

LOT 4 : entreprise DENIEL

- travaux de mises aux normes de désenfumage de la salle de restauration :

Montant initial du marché :	30 672.12 € H.T
Avenant	+ 976.68 € H.T.
Avenant	+ 4 787.25 € H.T.
Nouveau montant du marché :	<u>36 436.05 € H.T.</u>

LOT 7 : entreprise Monvoisin

- fourniture et pose d'une béquille double longue permettant l'accessibilité PMR :

Montant initial du marché :	57 217.03 € H.T.
Avenant	+ 359.97 € H.T.
Avenant	+ 1 155.27 € H.T.
Avenant	+ 3 589.91 € H.T.
Avenant	+ 130.39 € H.T.
Nouveau montant du marché :	<u>62 452.57 € H.T.</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le nouveau montant de ces marchés et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises susvisées

#### **AIDES A L'EMPLOI EN BIBLIOTHEQUE ET A L'ACQUISITION D'IMPRIMES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Monsieur LE GAL, 5<sup>ème</sup> Adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 11 octobre, la Communauté de Communes de Brocéliande nous informe du maintien pour l'année 2010 dans le cadre du dispositif des contrats de territoire signés avec le Conseil Général (avec une baisse de dotation de 30 % par rapport à celles de l'année précédente) d'une aide à l'emploi en bibliothèque et d'une aide à l'acquisition d'imprimés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du Contrat de Territoire, auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande, pour l'emploi en bibliothèque et l'acquisition d'imprimés.

#### **AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - AVENANT A LA REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

-

Monsieur LE GAL, Adjoint, informe l'assemblée que par délibération du 15 juin 2007, le conseil municipal autorisait la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Laurent COUASNON sur la base d'un taux de rémunération de 9.58 %.

Le 3 septembre 2007, était signé le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ; le coût prévisionnel des travaux s'élevait à 174 000 € H.T. L'estimation du montant des travaux en phase projet (septembre 2009) était de 248 693 € H.T.

Cette progression résulte de l'évolution du projet entre ces deux périodes et notamment :

- le drainage à partir des allées du bas du cimetière existant ainsi que le traitement de la voie d'accès avec recueil des eaux pluviales (préconisations résultant de l'étude géopédologique) ;
- le raccordement par une allée en tricouche du cimetière existant et de l'extension ;
- divers autres travaux demandés par la municipalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant fixant la nouvelle rémunération du maître d'œuvre à 23 824.79 € H.T.

### **ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU CINEMA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception le 12 juillet dernier d'un courrier émanant du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine, dans lequel il était mentionné la participation de la commune aux travaux d'extension de l'éclairage public aux abords du cinéma. Celle-ci s'élève à 23 240 € et consiste en la fourniture-pose de 4 candélabres, réalisation de tranchées, fourniture-pose de fourreaux et câbles. La Communauté de Communes de Brocéliande financera pour sa part, l'éclairage public situé dans l'assiette foncière du projet à savoir le parking et les cheminements piéton.

Il nous est demandé pour une programmation en 2011, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADSCRIP**

Mme DEPUTTE-DRIEUX, Adjointe, propose comme l'an passé, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 695 € correspondant aux frais de déplacement d'un car à Brest. Il s'agit en fait d'une animation conjointe de la Médiathèque de Plélan-le-Grand et de l'ADSCRIP à destination de la jeunesse intitulée « Trackmania ». Il s'agit d'un jeu virtuel de course de voiture dont la finale s'est déroulée à Brest le 29 octobre dernier. L'objectif était toujours de faire découvrir la Médiathèque à certains jeunes et tenter de les fidéliser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'ADSCRIP une subvention exceptionnelle de 695 €.

### **PERSONNEL COMMUNAL - PRIME DE FIN D'ANNEE 2010 -**

Madame ROLLAND, Adjointe, propose au conseil municipal de reconduire pour 2010 le principe du versement d'une prime de fin d'année aux agents titulaires et non titulaires de la Commune. Il est proposé de l'octroyer sur la base de 437 € pour un temps complet, modulée au prorata du temps de travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le versement d'une prime de fin d'année calculée sur la base de 437 € pour un temps complet modulée au prorata du temps de travail.

## **AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Mme DOUTÉ-BOUTON, Adjointe, précise au conseil municipal que dans le cadre de l'agrandissement du cimetière, est envisagée la construction d'un local technique composé de toilettes, d'une réserve technique et d'un "espace préau". La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par l'agence C Architecture à Plélan-le-Grand.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le dépôt du permis de construire correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

## **MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Madame DOUTÉ-BOUTON, Adjointe à l'Urbanisme, expose au conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'engager une nouvelle modification du Plan d'Occupation des Sols. En effet, pour répondre à des problèmes de gestion du règlement et de difficultés d'interprétation qui apparaissent régulièrement au cours de l'instruction, certaines rédactions d'articles du règlement d'urbanisme doivent être complétées.

Elle présente au conseil municipal la modification à apporter au règlement :

### ZONE UE

#### Article UE 11- Aspect extérieur - clôtures

#### 11-2 - Toitures

Ajout d'un paragraphe :

Les toitures-terrasses, végétalisées ou non, sont autorisées pour les bâtiments publics ou d'établissements d'intérêt collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de modification présenté ci-avant.

Le dossier de modification sera soumis à enquête publique.

## **DESIGNATION DE DELEGUES AU GRAND BASSIN DE L'OUST**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception le 22 octobre dernier d'un courrier émanant du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, dans lequel il nous est demandé la désignation de deux délégués pour siéger au sein du collège 3 (Aff Ouest). Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, dont la création a été officialisé par arrêtés préfectoraux du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Sont candidats : Gérard BEAUDOIN et Camille LEBLAY

Votants : 20

Suffrages exprimés : 19

Nuls : 1

Nombre de voix : MM BEAUDOIN et LEBLAY : 19 ; M ROLLAND E. : 1

Ont été élu délégués : MM BEAUDOIN et LEBLAY

## **TRAVAUX DE PRESERVATION DU PRESBYTERE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES –**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 juillet 2010, le conseil municipal adoptait l'avant-projet et autorisait Monsieur le Maire, compte-tenu de l'urgence, à signer les marchés de travaux dans le cadre d'une enveloppe de 50 000 € HT. Dans la mesure où il y a dépassement, l'accord préalable du conseil municipal s'impose. Les travaux, qui se décomposent en 3 lots, consistent principalement en la préservation du bâtiment.

Après analyse par la commission d'appel d'offres des différentes propositions sur la base des critères suivants : prix : 60 %, valeur technique de l'offre : 40 %; Monsieur le Maire a décidé de retenir les propositions des entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

- Lot 1 gros œuvre : SNPR 29 963.01 € H.T. (option 1 comprise)
- Lot 2 charpente : Jublan 9 465.63 € H.T.
- Lot 3 couverture : SNPR 13 918.88 € H.T.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants et toute pièce en rapport.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 8 novembre 2010

Le Maire,  
Laurent PEYRÈGNE.